



SELLERIE ALTAÏ — 5 rue de Léon Jouhaux, 23000 Guéret, France — WhatsApp : 06 46 87 09 69 — t.pflieger@gmail.com

OFFRE DE LOCATION AVEC OPTION D'ACQUISITION

Selle Auvergne Grand Quartier avec taquets — gamme locative self-fit

Vos coordonnées

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone / e-mail : _____

Date

____ / ____ / ____

1. NOTRE PROPOSITION

Cher client, chère cliente,

Vous souhaitez essayer une selle Sellerie Altaï avant de vous engager sur votre modèle définitif, ou vous avez besoin d'une solution transitoire le temps qu'évolue le dos de votre cheval.

Nous vous proposons de commencer avec une selle **Auvergne Grand Quartier avec taquets**, dans le cadre d'une location avec possibilité d'acquisition.

Cette période vous permet de prendre le temps d'utiliser réellement la selle, d'observer son comportement avec votre cheval et de vérifier qu'elle correspond à vos attentes avant de vous engager définitivement.

La selle proposée est une selle neuve, préparée dans une configuration standard self-fit.

À l'issue de votre période minimale d'engagement, trois possibilités s'offrent à vous :

A — Restitution de la selle

Vous pouvez restituer la selle à l'issue de votre engagement minimum, sans obligation de commander une autre selle. Les sommes versées au titre de la location restent acquises à Sellerie Altaï et ne sont pas remboursées.

L'expédition initiale de la selle à votre domicile est offerte par Sellerie Altaï. En cas de restitution simple, sans acquisition de la selle et sans commande ferme d'une selle définitive, les frais de transport retour sont fixés forfaitairement à **20 €**, à votre charge.

B — Acquisition de la selle louée

Vous pouvez décider de conserver la selle. Dans ce cas, l'ensemble des sommes déjà versées au titre de la location, ainsi que le versement initial de 200 €, sont intégralement déduits du prix d'acquisition de la selle, fixé à **1 579 €**.

C — Passage à une selle définitive

Si vous avez suffisamment de recul pour choisir votre selle définitive, vous pouvez également vous engager sur la commande de celle-ci, y compris avant la fin de la période minimale.

Lorsque la restitution de la selle louée intervient dans le cadre d'une commande ferme d'une selle définitive auprès de Sellerie Altaï, les frais de transport retour de la selle louée sont offerts par Sellerie Altaï.

2. LA SELLE PROPOSÉE

Modèle : Auvergne Grand Quartier avec taquets

Configuration : Self-fit

Matières : cuir provenant de Mongolie / fabrication selon configuration Sellerie Altaï

Prix catalogue de la selle : 1 579 €

Ce prix comprend la configuration de base, avec l'option quartiers longs et taquets.



Nous ne disposons pas encore de photo de la selle exacte qui vous sera confiée. Les deux photos ci-dessus illustrent chacune une partie de sa configuration : la selle que vous recevrez sera un mélange de ces deux modèles — le quartier long avec taquets et l'assise de la photo de gauche, associés à l'arçon et la structure visibles sur la photo de droite. C'est cette combinaison qui correspond à la configuration Auvergne Grand Quartier avec taquets décrite ci-dessus.

3. LA LOCATION

Deux durées minimales sont proposées.

Engagement minimum	Loyer mensuel	Versement initial	Total versé pendant l'engagement minimum
6 mois	85 € / mois	200 €	710 €
12 mois	70 € / mois	200 €	1 040 €

Important

Le versement initial de 200 € n'est pas un supplément au prix de la selle. Il est intégralement imputable sur le prix d'acquisition si vous décidez de conserver la selle. De même, les loyers effectivement versés sont déduits du prix

d'acquisition.

Exemple en cas d'acquisition

Pour une acquisition au prix de 1 579 € :

Engagement	Montant déjà versé	Solde restant dû
6 mois	$200 \text{ €} + 6 \times 85 \text{ €} = 710 \text{ €}$	$1\,579 \text{ €} - 710 \text{ €} = 869 \text{ €}$
12 mois	$200 \text{ €} + 12 \times 70 \text{ €} = 1\,040 \text{ €}$	$1\,579 \text{ €} - 1\,040 \text{ €} = 539 \text{ €}$

Le solde restant dû peut ensuite être réglé selon les modalités prévues au contrat jusqu'à acquisition complète.

4. VERS LA SELLE DÉFINITIVE

Si vous choisissez de poursuivre vers une selle définitive sur mesure, trois parcours sont possibles :



Parcours	Principe
Self-fit	Prix catalogue – 12 % (mesure à distance)
Ambassadeur	Prix catalogue + 160 € (2 visites d'accompagnement) + 10 % de commission
Professionnel	Prix catalogue – 15 % (fitting réalisé par votre professionnel)

Notre gamme de selles définitives va de 1 350 € à 2 650 € selon le modèle, les matières (Mongolie ou France) et les options choisies. Un devis personnalisé vous sera remis une fois votre configuration précisée.

5. TAPIS ET SANGLE — GAMME « FRANCE-MONGOLIE »

En complément de votre selle, nous vous proposons également :

Tapis en feutre à poches — 130 €

Feutre 15 mm avec poches en feutre 5 mm, cales amovibles et possibilité d'un insert Noene en option.

Sangle — 74 €

Fabrication en mouton et feutre naturel.

Le transport de ces articles est inclus dans leur prix lorsqu'ils sont commandés séparément. Lorsqu'ils sont expédiés avec la selle de location, ils bénéficient du même envoi.

CONTRAT DE LOCATION

Article 1 — Objet

Le présent contrat a pour objet la mise à disposition par Sellerie Altaï d'une selle destinée à être utilisée par la locataire ou le locataire avec son cheval. La selle concernée est : Auvergne Grand Quartier avec taquets — configuration Self-fit. La selle reste la propriété de Sellerie Altaï pendant toute la durée de la location, jusqu'à son acquisition complète par la locataire ou le locataire.

Article 2 — Durée du contrat

La locataire ou le locataire choisit lors de la signature l'une des deux périodes minimales suivantes : 6 mois, avec un loyer de 85 € par mois ; ou 12 mois, avec un loyer de 70 € par mois. La durée minimale choisie est indiquée dans les conditions particulières du contrat signé par les deux parties.

Article 3 — Versement initial

À la signature du contrat, la locataire ou le locataire verse la somme de 200 €. Ce versement est imputé intégralement sur le prix d'acquisition de la selle en cas d'acquisition. Il ne constitue donc pas une somme venant s'ajouter au prix catalogue de la selle.

Article 4 — Paiement des loyers

Le loyer est fixé à 85 € par mois pour un engagement minimum de 6 mois, ou à 70 € par mois pour un engagement minimum de 12 mois. Les loyers sont dus selon le calendrier de paiement convenu entre les parties. En cas d'acquisition de la selle, l'ensemble des loyers effectivement versés est déduit du prix d'acquisition.

Article 5 — Prix d'acquisition

Le prix d'acquisition de la selle est fixé à 1 579 €. Ce montant correspond au prix catalogue de la selle proposée. En cas d'acquisition, sont déduits de ce prix : le versement initial de 200 € ; l'ensemble des loyers effectivement versés. La locataire ou le locataire ne devient propriétaire de la selle qu'après paiement intégral du prix d'acquisition.

Article 6 — Restitution à la fin de l'engagement minimum

À l'issue de la période minimale choisie, la locataire ou le locataire peut restituer la selle sans obligation de commander une autre selle. Les sommes versées pendant la période de location restent acquises au titre de la location et ne sont pas remboursées en cas de restitution. L'expédition initiale de la selle au domicile de la locataire ou du locataire est offerte par Sellerie Altaï. En cas de restitution de la selle sans acquisition de celle-ci et sans commande ferme d'une selle définitive, les frais de transport retour sont à la charge de la locataire ou du locataire et sont fixés forfaitairement à 20 €. Lorsque la restitution de la selle louée intervient dans le cadre d'une commande ferme d'une selle définitive auprès de Sellerie Altaï, les frais de transport retour sont offerts par Sellerie Altaï.

Article 7 — Poursuite de la location en vue de l'acquisition

À l'issue de la période minimale, la locataire ou le locataire peut choisir de poursuivre les paiements afin d'acquérir la selle. Dans ce cas, les paiements continuent à être imputés sur le prix d'acquisition de 1 579 € jusqu'au règlement complet de celui-ci. Le dernier règlement est ajusté au montant exact restant dû. Une fois le prix intégralement réglé, la selle devient la propriété de la locataire ou du locataire.

Article 8 — Passage anticipé à une selle définitive

Avant la fin de la période minimale, la locataire ou le locataire peut demander à passer à une selle définitive en s'engageant sur la commande ferme de celle-ci. Les conditions financières applicables à cette nouvelle selle sont établies dans un devis ou document de commande distinct. La selle louée est alors restituée à Sellerie Altaï. Lorsque cette restitution intervient dans le cadre de la commande ferme d'une selle définitive, Sellerie Altaï prend à sa charge les frais de transport retour de la selle louée. En l'absence de commande ferme d'une selle définitive, les conditions de transport prévues à l'article 6 s'appliquent.

Article 9 — État de la selle

Un état initial de la selle est établi avant son expédition. Cet état peut notamment être constitué de photographies détaillées de la selle. Un état de retour est réalisé lors de sa restitution. Ces documents servent de référence pour distinguer l'usure normale des éventuelles dégradations.

Article 10 — Usure normale

L'usure normale résultant d'une utilisation conforme à la destination de la selle n'est pas facturée à la locataire ou au locataire.

Article 11 — Dégradations

Les dégradations résultant d'une utilisation anormale, négligente ou non conforme aux recommandations de Sellerie Altaï peuvent donner lieu à facturation. Le montant éventuellement facturé correspond au dommage réellement constaté, sur la base de la comparaison entre l'état initial et l'état de retour.

Article 12 — Entretien

Sellerie Altaï fournit les recommandations et produits nécessaires à l'entretien courant de la selle. La locataire ou le locataire s'engage à respecter le protocole d'entretien communiqué par Sellerie Altaï. Un entretien régulier est nécessaire afin de préserver le cuir et les différents éléments de la selle.

Article 13 — Pièces d'usure

Les éléments soumis à une usure normale, notamment les contre-sanglons et les étrivières, sont considérés comme des pièces d'entretien et d'usure. Leur remplacement, lorsqu'il est rendu nécessaire par l'usure normale, n'est pas considéré comme une dégradation de la selle. Les modalités de remplacement et leur prise en charge sont précisées, le cas échéant, entre les parties.

Article 14 — Vol ou perte

La locataire ou le locataire est responsable de la conservation de la selle pendant toute la durée de sa mise à disposition. Les conditions relatives à l'assurance de la selle contre le vol, la perte ou les dommages accidentels doivent être précisées dans les conditions particulières du contrat.

Assurance retenue : [à compléter]

Article 15 — Non-paiement

En cas de non-paiement d'une échéance, Sellerie Altaï adresse une demande de régularisation à la locataire ou au locataire. En l'absence de régularisation, Sellerie Altaï pourra engager la procédure prévue au contrat et demander la restitution de la selle, conformément aux dispositions légalement applicables.

Article 16 — Restitution

Lors de la restitution, la selle devra être nettoyée, entretenue conformément au protocole Sellerie Altaï, et accompagnée de ses accessoires éventuellement fournis avec elle. Un état de retour sera établi. Les conditions financières du transport retour sont celles prévues à l'article 6 du présent contrat.

Article 17 — Délai de réflexion volontaire

À compter de la signature, Sellerie Altaï accorde à la locataire ou au locataire un délai de réflexion volontaire de 14 jours. Pendant cette période, la locataire ou le locataire peut renoncer à la location et restituer la selle en bon état. Les modalités financières et de transport applicables pendant ce délai sont précisées dans les conditions particulières du contrat.

Article 18 — Utilisation de la selle

La locataire ou le locataire s'engage à utiliser la selle conformément à sa destination et aux recommandations communiquées par Sellerie Altaï. Elle ou il s'engage notamment à ne pas effectuer de modification, réparation ou transformation de la selle sans l'accord préalable de Sellerie Altaï.

Article 19 — Propriété

Pendant toute la durée de la location, Sellerie Altaï reste propriétaire de la selle. La propriété est transférée à la locataire ou au locataire uniquement après paiement intégral du prix d'acquisition.

Article 20 — Acceptation du contrat

La locataire ou le locataire reconnaît avoir pris connaissance : des caractéristiques de la selle ; du montant du loyer ; de la durée minimale choisie ; du prix d'acquisition ; des conditions de restitution ; des conditions d'entretien ; des conditions de transport prévues au contrat. Elle ou il déclare accepter les conditions du présent contrat.

CONDITIONS PARTICULIÈRES — À REMPLIR PAR LE CLIENT

Locataire (nom et prénom)	_____
Adresse	_____
Téléphone / e-mail	_____
Selle	Auvergne Grand Quartier avec taquets
Prix d'acquisition	1 579 €
Versement initial	200 €
Engagement choisi	☐ 6 mois — 85 €/mois ☐ 12 mois — 70 €/mois
Date de début de location	___ / ___ / ____
Date de fin de l'engagement minimum	___ / ___ / ____
Modalité de paiement	_____

Transport

Expédition initiale	offerte par Sellerie Altaï
Restitution simple	20 € à la charge de la locataire ou du locataire
Restitution dans le cadre d'une commande ferme d'une selle définitive	offerte par Sellerie Altaï

SIGNATURES

Fait en deux exemplaires.

À _____, le ___ / ___ / ____

SELLERIE ALTAÏ Nom : Thomas Pflieger Signature :	LA LOCATAIRE / LE LOCATAIRE Nom : _____ Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » Signature :
---	---